

Règlement général Course Nature Marcellinoise
8 avril 2018

La Course Nature Marcellinoise (CNM) est une association loi 1901, qui organise sur une journée des courses à pied, des parcours éducatifs pour les enfants et des marches.

1- Manifestions :

3 courses de :

- 6kms de (50m D+) départ 9h45
- 14kms de (250m D+) départ 9h30
- 20kms de (500m D+) départ 9h00

2 parcours éducatifs pour les enfants nés entre 2003 et 2011 :

- 1 boucle de 850m en ville départ 11h
- 3 boucles de 850m en ville départ 11h

3 marches en nature de 6,10 et 13 kms départ 7h à 10h

L'ensemble des manifestations décrites ci-dessus est entièrement balisé : rubalises, pancartes et marquage au sol. Certaines portions sont communes aux différents parcours. Des signaleurs sécurisent les croisements dangereux, cependant sur les rares portions de route, les participants sont tenus de respecter le code de la route.

2- Ravitaillements :

3 ravitaillements sur le 20 kms, 2 sur le 14kms et un ravitaillement plus copieux pour tous à l'arrivée.

Chaque participant sera respectueux de l'environnement.

3- Les inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1^{er} février et devront se faire prioritairement sur :

- **le site de Logicourse : www.logicourse.fr . La clôture des inscriptions en ligne le samedi 7 avril 12h00. Tarif identique à l'inscription courrier car frais de transaction inclus.**
- Par courrier à l'adresse suivante (bulletin téléchargeable sur notre site lamarcellinoise.e-monsite.com) : CNM 5 allée de l'orme 42680 Saint Marcellin en Forez
- Chez nos partenaires : Twinner Montbrison et Ben-Run Saint-Priest-en-Jarez
- La veille de la course à la salle des fêtes de Saint Marcellin en Forez de 15h00 à 19h00
- Le jour de la course 1h avant la course dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions sont limitées à :

- 350 sur le 6kms au tarif de 8€
- 600 sur le 14kms au tarif de 12€
- 250 sur le 20kms au tarif de 14€

Une majoration de 3€ s'appliquera pour les inscriptions le jour de la course.

Pour les parcours enfants, inscriptions la veille ou le matin avec une autorisation des parents signée.

4- Documents obligatoires pour le 6, 14 et 20kms :

- Licences FFA, FFCO, FFPM ou FFTri de l'année en cours
- Non licencié : certificat médical de moins d'un an à la date de la course avec la mention de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ».
- Licences UNSS ou UGSEL en cours de validité.

5- Retraits des dossards :

Ouverture des retraits des dossards le samedi 7 avril à 15h00 à la salle des fêtes jusqu'à 19h00 et le matin de la course à partir de 6h30 jusqu'au début des courses.

Le port du dossard est obligatoire et doit être porté visiblement.

Pour les enfants, pas de dossard, juste un autocollant suivant la catégorie.

6- Catégories :

Cadets uniquement sur le 6 et 14kms.

7- Résultats

Chacun pourra voir son temps et son classement immédiatement à l'arrivée sur l'écran télé grâce aux puces électroniques et par écrit dans un second temps.

Les classements complets seront disponibles dès l'après-midi sur le site de logicourse.fr, de lamarcellinoise.e-monsite.com et sur twiner-montbrison.com

8- Infrastructures d'accueil :

4 Parkings répartis sur les 3 accès du village, douche et vestiaires hommes/femmes sur place.

9- Récompenses :

Lots aux 1000ers inscrits et une bière pression offerte à tous les finishers.

Remise des prix à 11h30 à la salle des fêtes : récompenses homme/femme aux 3ers du scratch, au 1^{er} de chaque catégorie et au 1^{er} marcellinois sur chaque course.

Des lots tirés au sort seront donnés sur la ligne de départ.

Tous les lots ou récompenses offerts ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucun réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

10- Responsabilité civile/assurance :

L'association souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MACIF.

Il incombe aux non licencié de s'assurer personnellement, les licenciés bénéficient des garanties liés à leur licence en cas d'accident.

En cas de perte et de vol, en aucun cas l'association CNM ne sera responsable.

11- Sécurité :

Les circuits seront partiellement fermés à la circulation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

Différents postes de secours seront implantés sur les parcours qui seront en liaison avec le poste de secours central.

12- Droit à l'image

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des manifestations sur les différents supports. Les coordonnées peuvent être également utilisées par nos partenaires.

13- Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.